

Candidature au conseil d'administration de l'association Réseau Haies Bretagne Assemblée générale constitutive du 05 juin 2025

A renvoyer au plus tard le **4 juin 2025 à 14h00**, à baptiste.sanson@reseauhaies.fr
Toutes les candidatures seront mises en ligne : https://reseauhaies.fr/agc_reseauhaiesbretagne/

La structure :

Ayant comme mandataire (nom - prénom) :

Le mandataire est une personne physique ayant mandat pour représenter la structure (généralement élu·e ou représentant·e légal·e).

Et comme délégué (nom - prénom) :

Cette information est optionnelle, le délégué est une personne physique ayant délégation du mandataire pour représenter la personne morale. Il peut s'agir d'un salarié ou d'un élu.

Candidate au conseil d'administration de l'association Réseau Haies Bretagne :

✦ **Un seul choix possible** – En cas de doute sur votre collège d'appartenance, se référer à la présentation des collèges dans la notice jointe à l'invitation ou écrire à baptiste.sanson@reseauhaies.fr

- au titre du collège 1 « Arbre Hors-Forêt » (4 à 7 sièges disponibles)
- au titre du collège 2 « Agriculture » (4 à 7 sièges disponibles)
- au titre du collège 3 « Environnement – Développement rural » (4 à 7 sièges disponibles)

Candidate également pour être délégué régional* au sein de Réseau Haies France, au titre de la région Bretagne

* cf. article 11 des statuts de Réseau Haies Bretagne :

« Parmi ces administrateurs, deux ont un mandat de délégué régional et siègent au conseil d'administration de Réseau Haies France pour la région Bretagne, l'un en tant que titulaire et l'autre en tant que suppléant. Le Délégué régional et son suppléant, administrateurs de l'association Réseau Haies Bretagne, sont chargés d'assurer de façon permanente la liaison entre les instances des associations Réseau Haies France et Réseau Haies Bretagne.

Le mandat de délégué régional titulaire implique une participation en tant que membre de droit au bureau de l'association Réseau Haies Bretagne. Ce mandat de droit peut se cumuler avec une fonction particulière au bureau (président, trésorier, secrétaire).

Le délégué régional suppléant peut être élu au bureau. »

Pour toute question concernant les délégués régionaux, écrire à baptiste.sanson@reseauhaies.fr

